



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

au 27 janvier 2025



SOMMAIRE

- Le groupe Skyrock et son écho-Système
- Skyrock Public
- Conditions tarifaires
- Conditions commerciales
- Conditions particulières Skyrock Box
- Opérations exceptionnelles
- Offres intégration éditoriale
- Offres sponsoring
- Conditions générales de vente 2025



LE GROUPE SKYROCK ET SON ÉCHO-SYSTÈME





Radio • Web • Mobile • Social Media

13.1 M de contacts chaque jour



Somme des contacts délivrés quotidiennement par l'ensemble des supports édités par Skyrock : contacts Radio 13 ans et + / contacts web / contacts mobile / contacts réseaux sociaux



2 940 000 AUDITEURS⁽¹⁾

8.8 M D'ÉCOUTES⁽²⁾

28.7 M D'ABONNÉS⁽³⁾

23 M DE TÉLÉCHARGEMENTS⁽⁴⁾

9.2 M PAGES VUES⁽⁵⁾



(1) Médiamétrie Étude Audience Radio Novembre-Décembre 2024 - AC (000) 13 ans et plus 2 940 000 auditeurs jour | (2) Classement des web radios ACPM - Décembre 2024 | (3) Nombre d'abonnés cumul réseaux sociaux Janvier 2025 (Comptes Skyrock + Planète Rap) | (4) Cumul des téléchargements des applications du groupe Skyrock - Décembre 2024 | (5) Pages vues sur le site et l'application skyrock.fm - Décembre 2024

LA RADIO URBAINE DE RÉFÉRENCE



PLUS DE 2.9 MILLIONS D'AUDITEURS CHAQUE JOUR*
8.8 MILLIONS D'ÉCOUTES ACTIVES EN STREAMING**



*Médiamétrie Étude Audience Radio Novembre-Décembre 2024 - AC (000) - 13 ans et plus - 2 940 000 auditeurs jour | ** Classement des web radios ACPM - Décembre 2024 (écoutes mondes).

SKYROCK KLASSIKS



Fer de lance de la musique urbaine en France, **SKYROCK** a compris l'importance des classiques dans le rap et a créé, il y a 10 ans, l'émission **SKYROCK KLASSIKS** suivie par une mobiradio disponible sur l'application **SKYROCKFM**.

Le succès de ces deux formats a incité **SKYROCK** à combler un vide dans le panorama audio francophone en lançant **SKYROCK KLASSIKS**, une radio disponible en DAB+ dans les principales villes de France.



SKYROCK PLM



Une radio du groupe **SKYROCK** dédiée à l'armée en mission et écoutable par tous en convention avec le ministère des armées et animée par Antoine, Léa et Mrik



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

185 500 écoutes mensuelles



Animateurs



Interviews



Suivi d'événements



Émissions spéciales



Sujets d'actualité





LA RÉGIE PUBLICITAIRE DU GROUPE SKYROCK





SKYROCK X PUBLIC

Bienvenue sur Skyrock Public, la régie commerciale du groupe Skyrock !

En tant que régie, notre enjeu est d'être le prolongement, sur le marché publicitaire, des engagements et des valeurs du groupe Skyrock.

SKYROCK X RADIO

Skyrock est une radio vivante, engagée, créative et la référence de la culture urbaine en France !

SKYROCK X RÉSEAU

Skyrock a construit une communauté puissante sur l'ensemble de ses supports autour de son format, de ses valeurs et de ses engagements.

SKYROCK X RÉEL

Skyrock est le point de rencontre entre le public, les artistes et les annonceurs au sein d'un écho-système urbain sûr, qui valorise sa diversité et sa créativité.

RADIO X RÉSEAU X RÉEL

Avec Skyrock Public, bénéficiez d'une expertise radio et digitale unique sur le marché qui vous propose les espaces média les plus puissants et les stratégies affinitaires les plus pointues. Choisir Skyrock c'est choisir le premier média culturel de la nouvelle génération : la première radio urbaine mondiale et la première chaîne média sur YouTube en France !

SANS HÉSITER, CHOISISSEZ SKYROCK !



NOS ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU MARCHÉ PUBLICITAIRE

Skyrock Public : régie engagée !

La mission de Skyrock Public, c'est d'être le prolongement des valeurs et des engagements de Skyrock sur le marché publicitaire. Conscients de notre responsabilité en tant que partie intégrante de l'écosystème Skyrock, nous nous efforçons de sensibiliser notre public, tout en restant fidèles à l'esprit et aux valeurs de la marque. Par la recherche de partenaires, notre rôle est également d'amplifier les initiatives de solidarité et les engagements d'une radio urbaine, libre, indépendante, populaire et créative, profondément ancrée dans les valeurs républicaines.



Skyrock Public s'engage à promouvoir un marché publicitaire durable.

- Un marché publicitaire durable c'est assurer les conditions d'un souvenir publicitaire pérenne et qualitatif. C'est-à-dire maximiser la valeur des marques (brand equity) grâce à un écosystème se distinguant par la qualité de ses contenus, rigoureusement sélectionnés et contrôlés, et garantir un équilibre optimal entre visibilité et impact par une gestion rigoureuse de la pression publicitaire.
- Un marché publicitaire durable c'est aussi travailler à la création de relations commerciales pérennes, nous croyons fermement que l'éthique des affaires est un pilier fondamental de la responsabilité sociétale des entreprises. Cela se reflète dans notre approche des négociations, le respect scrupuleux de nos engagements et notre volonté de construire des partenariats solides.

Skyrock Public s'engage avec ses collaborateurs.

Chez Skyrock Public, le bien-être de nos collaborateurs est au centre de nos priorités. Nous mettons un point d'honneur à favoriser un équilibre harmonieux entre vie personnelle et vie professionnelle, notamment grâce à des modalités de télétravail adaptées. Nous valorisons l'autonomie, la liberté, la confiance et favorisons la mobilité interne, des principes qui permettent à chacun de s'épanouir dans ses missions et de progresser. Cette approche se reflète dans l'engagement de nos équipes, dont l'ancienneté moyenne atteint près de 10 ans !



NOS ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU MARCHÉ PUBLICITAIRE

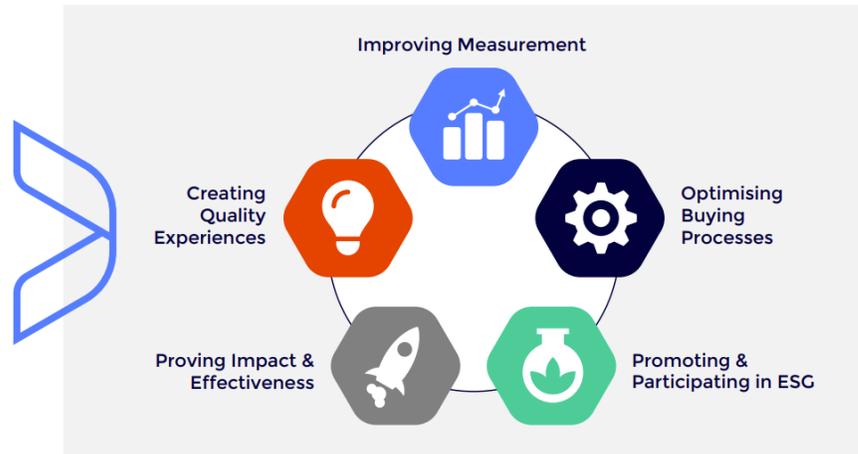
Skyrock Public s'engage avec l'interprofession.

Skyrock Public s'engage à collaborer avec l'ensemble de l'interprofession pour promouvoir toutes les bonnes initiatives d'où qu'elles viennent, car c'est tous ensemble que nous parviendrons à rendre le marché publicitaire plus responsable et durable.

C'est dans cette optique que Skyrock Public a rejoint l'EGTA* avec pour ambition de devenir acteur des grandes transformations du marché de l'audio.

En tant que signataire de la **charte de l'EGTA**, Skyrock Public a fait sienne les cinq priorités essentielles pour prospérer dans le paysage médiatique et publicitaire de demain : créer des expériences de qualité, améliorer la mesure, optimiser les processus d'achat, prouver l'impact et l'efficacité et enfin promouvoir et participer activement aux initiatives RSE.

Our Five Key Priorities



<https://www.egta.com/egta-charter/>

*A propos de l'EGTA: l'EGTA est l'organisation internationale des régies télévision et audio multiplateformes, représentant plus de 180 membres dans plus de 40 marchés. Ses membres sont des entreprises de télévision et d'audio multiplateformes qui se situent à l'intersection de la télévision et de la radio traditionnelles et des plateformes de vidéo et d'audio numériques. La télévision et l'audio multiplateformes rassemblent des services linéaires et à la demande, sur tous les écrans et plateformes. <https://www.egta.com/>



PRÉAMBULE AUX CGV

Skyrock Public a mis en place deux modes de commercialisation pour les espaces publicitaires de la radio **SKYROCK**.

Un achat dit « classique » et une commercialisation en coût GRP net garanti : la **SKYROCK BOX**.

La commercialisation dite « classique » correspond à un achat au spot à spot qui permet à l'annonceur ou à son mandataire de réserver les spots dans les contextes de commercialisation souhaités, sous réserve de disponibilité du planning et sous réserve des réglementations et usages en vigueur.

Les spots sont commercialisés sur la base d'un tarif brut sur lequel s'applique les majorations et remises commerciales (détaillées ci-après). Les achats en « classique » sont réservés aux cibles jeunes (13-34 ans) et aux campagnes des secteurs disque et Entertainment (sauf accord préalable de Skyrock Public). Il s'entend que les achats en « classique » ne donnent pas droit à une garantie de coût GRP.

La Skyrock Box permet un achat en coût GRP garanti ce qui signifie que Skyrock Public décide seule de la programmation des spots sur la base d'un brief envoyé par l'agence.

Le coût GRP peut être soumis à des modulations spécifiques.

Ce mode d'achat est réservé aux cibles adultes et soumis à l'accord préalable de Skyrock Public.

Il est entendu que seul l'achat en Skyrock Box donne accès à un coût GRP net garanti.

Concernant **les retours planning** : Skyrock Public s'engage à servir au mieux ses clients et de respecter les engagements pris avec chacun d'entre eux. Par conséquent, et dans ce seul but, les retours planning ne pourront intervenir, en aucun cas, avant J-10 de démarrage de la campagne quel que soit la date de demande de programmation.

- pour les campagnes en achat classique (cibles jeunes) les retours pourront s'effectuer jusqu'à J-10 avant le démarrage de la campagne ;
- pour les campagnes en Skyrock Box, les retours pourront s'effectuer jusqu'à J-5 avant le démarrage de la campagne ;
- pour les campagnes en floating, les retours s'effectueront à J-4.



PRÉAMBULE AUX CGV

Remarque importante concernant l'évolution des prix sur l'année :

Les tarifs bruts de Skyrock (avant négociation) n'évoluent pas durant l'année en revanche il est impératif de noter que, quel que soit le mode d'achat (Skyrock Box ou classique) les prix nets (après remises) sont soumis à des variations matérialisées par les périodes CGV. Ces périodes sont déterminées, en début d'année, en fonction de l'encombrement théorique et pourront être revues en cours d'année en cas d'événement exceptionnels. Toute évolution des périodes tarifaires donnera lieu à un avenant des CGV Skyrock Public

- Pour l'achat en Skyrock Box les coûts GRP consenti sont modulés en fonction des indices des périodes CGV (cf. conditions particulières Skyrock box p.23) ;
- Pour l'achat classique : l'ajustement des prix s'effectue par l'ajustement des taux de négociation consentis (taux consenti sur les périodes blanches plus important que le taux consenti sur les périodes violettes : cf. conditions tarifaires et conditions commerciales de la page 15 à la page 22).

L'accès à l'échange marchandises et le barter est soumis à l'accord préalable de Skyrock Public.

Le Barter et l'échange marchandises ne pourront pas être programmés en période de fort encombrement (périodes rouges, violettes ou noires). De par leur nature (gracieux) le Barter et l'échange marchandises n'alimentent pas les paliers volumes.

À noter que le médiaplanning et les performances ne sont pas garantis (pas d'achat en coût GRP possible).

Skyrock Public se réserve le droit de modifier les plans à tout moment en fonction des contraintes planning

Les dispositifs barter seront renvoyés à J-2 de la date de départ de la campagne.

Dans le cadre d'une campagne s'étalant sur plusieurs semaines ou blocs, les dispositifs seront réajustés à J-3 avant la diffusion de chacun des blocs restants.

Concernant **la volumétrie de spots par jour**, Skyrock Public s'engage auprès de ses auditeurs, de ses annonceurs et de son éditeur à maintenir une intégration harmonieuse de la publicité au sein de ses programmes.

Par conséquent Skyrock Public ne peut garantir la diffusion, pour un même annonceur et une même campagne, d'un nombre de spots trop important dans une même journée.

En cas de volumétrie trop importante pouvant impacter la qualité d'écoute (plus de 12 spots par jour de la même création entre 6h et 18h) les plans de diffusion pourront être adaptés en conséquence afin de les alléger.



CONDITIONS TARIFAIRES

ACHAT CLASSIQUE



CONDITIONS TARIFAIRES

1. TARIFS BRUTS DE LA STATION SKYROCK

Pour l'achat en spot à spot, les grilles de tarifs bruts de Skyrock national sont disponibles en pages 18 et 19. Ils sont exprimés en brut HT base **30 secondes** et à la demi-heure. Ces tarifs sont révisables en cours d'année notamment à chaque vague d'audience radio nationale publiée par Médiamétrie.

2. FRAIS DE DIFFUSION

Les frais de diffusion s'élèvent forfaitairement à **32 € net HT** par message et ne sont soumis à aucun dégressif commercial. Ces frais sont applicables à tous les messages diffusés sur Skyrock national.

3. PÉRIODES CGV

Les tarifs bruts ne sont soumis à aucune modulation saisonnière. En revanche, pour 2025, 5 périodes CGV sont identifiées sur lesquelles s'appliquent des remises et des modulations spécifiques. Ces 5 périodes correspondent au calendrier ci-dessous :

Du 1 ^{er} janvier au 23 février 2025	Du 24 février au 1 ^{er} Juin 2025	Du 2 juin au 13 juillet 2025	Du 14 juillet au 17 août 2025	Du 18 août au 24 Décembre 2025	Du 25 décembre au 31 décembre 2025
110	130	140	100	170	100



CONDITIONS TARIFAIRES

4. COEFFICIENT PAR FORMAT

Formats en secondes	5''	10''	15''	20''	25''	30''	35''	40''	45''	50''	55''	60''
Coefficients	0,5	0,65	0,81	0,93	0,97	1	1,25	1,5	1,7	1,9	2,1	2,4

La durée des messages doit être respectée au dixième de seconde près. Nous consulter pour tout autre format.
Ces coefficients s'appliquent sur le brut des messages concernés et modulent le coût GRP net négocié en Skyrock Box .

5. MAJORATION DU TARIF UNITAIRE BRUT DU SPOT

Les majorations tarifaires ci-dessous s'appliquent sur le tarif brut des messages concernés (pour la Skyrock Box voir modalités Skyrock Box)
En cas de majorations multiples pour un même message, les majorations s'appliquent en cascade sur le tarif brut du message concerné. Le montant total cumulé des majorations tarifaires est plafonné à +55%.

5.1. Emplacement préférentiel *

	Blanche/Orange	Rouge	Violette	Noire
T1 ou FE	+30%	+35%	+40%	+45%
T2 ou T3 ou AAF ou AF	+25%	+30%	+35%	+40%
T1 ou T2 ou T3 ou AAF ou AF ou FE (une des 6 positions selon disponibilités plannings)	+25%	+30%	+35%	+40%

5.2. Citation multimarques ou multi-annonceurs**

+20%	+25%	+30%	+35%
-------------	-------------	-------------	-------------

5.3. Deux spots d'un même annonceur dans le même écran

(majoration appliquée sur le 2^{ème} message)

+25%	+30%	+35%	+40%
-------------	-------------	-------------	-------------

5.4. Écrans « Offre Impact RSE » (détails p.32) :

Espace de communication privilégiée dans le 6H00-9H00.
Durée comprise entre 30 et 60 secondes à 42 de chaque heure

+30%	+35%	+40%	+45%
-------------	-------------	-------------	-------------

* T1 : tête d'écran 1^{ère} position//T2 : tête d'écran 2^{ème} position// T3 : tête d'écran 3^{ème} position//AAF : avant avant fin d'écran//AF: avant fin d'écran// FE : fin d'écran. La régie s'engage à fournir un bilan d'EP des EP négociés.. **La régie s'engage à fournir un bilan d'EP des EP négociés. En aucun cas la régie ne s'engage à fournir un bilan sur les EP attribués aléatoirement. Seul les EP négociés sont garantis et donneront lieu à un suivi.**

Cette majoration ne s'applique pas aux annonceurs de la famille Distribution (nomenclature Kantar 2020). **Si elle est mise devant le fait accompli la régie se réserve le droit d'appliquer la majoration multi-annonceurs .



CONDITIONS TARIFAIRES

En € BRUTS HT base 30 secondes applicables au 27/01/2025

5H-6H
6H-9H
9H-12H
12H-16H
16H-20H
20H-21H
21H-00H

LE REPLAY DE DIFOOL
avec Medhi

LE MORNING DE DIFOOL
avec Difoool et son équipe

RAP & R'N'B NON STOP
avec Fred

LES DEDICACES
avec Medhi

LE 16-20
avec M'Rik

PLANETE RAP
avec Fred

LA RADIO LIBRE
avec Difoool et son équipe

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
05:00-05:30	84	84	96	96	96
05:30-06:00	96	96	112	112	112
06:00-06:30	1 170	1 170	1 482	1 482	1 482
06:30-07:00	3 101	3 101	3 339	3 339	3 339
07:00-07:30	12 804	12 804	13 774	13 774	13 774
07:30-08:00	14 450	14 450	16 038	16 038	16 038
08:00-08:30	14 274	14 274	15 982	15 982	15 982
08:30-09:00	14 070	14 070	15 540	15 540	15 540
09:00-09:30	10 880	10 880	12 920	12 920	12 920
09:30-10:00	5 976	5 976	6 264	6 264	6 264
10:00-10:30	6 092	6 092	6 557	6 557	6 557
10:30-11:00	5 949	5 949	6 241	6 241	6 241
11:00-11:30	6 528	6 528	6 912	6 912	6 912
11:30-12:00	6 185	6 185	6 486	6 486	6 486
12:00-12:30	6 192	6 192	6 794	6 794	6 794
12:30-13:00	4 355	4 355	5 070	5 070	5 070
13:00-13:30	4 095	4 095	4 473	4 473	4 473
13:30-14:00	3 828	3 828	4 118	4 118	4 118
14:00-14:30	3 900	3 900	4 440	4 440	4 440
14:30-15:00	4 422	4 422	4 686	4 686	4 686
15:00-15:30	4 466	4 466	4 814	4 814	4 814
15:30-16:00	4 356	4 356	4 752	4 752	4 752
16:00-16:30	5 643	5 643	6 138	6 138	6 138
16:30-17:00	5 696	5 696	6 177	6 177	6 177
17:00-17:30	6 528	6 528	6 720	6 720	6 720
17:30-18:00	6 466	6 466	6 784	6 784	6 784
18:00-18:30	5 959	5 959	6 807	6 807	6 807
18:30-19:00	3 850	3 850	4 400	4 400	4 400
19:00-19:30	3 975	3 975	4 240	4 240	4 240
19:30-20:00	1 786	1 786	2 090	2 090	2 090
20:00-20:30	1 480	1 480	1 587	1 587	1 587
20:30-21:00	1 285	1 285	1 350	1 350	1 350
21:00-21:30	1 892	1 892	2 310	2 310	2 310
21:30-22:00	2 050	2 050	2 175	2 175	2 175
22:00-22:30	1 472	1 472	1 728	1 728	1 728
22:30-23:00	928	928	1 001	1 001	1 001
23:00-23:30	525	525	570	570	570
23:30-24:00	273	273	286	286	286

LES NIGHT BOX (écrans de nuit) sont commercialisés via une logique de forfaits en € nets HT, nous consulter



CONDITIONS TARIFAIRES

En € BRUTS HT base 30 secondes applicables au 27/01/2025

		Samedi				Dimanche	
5H-6H	RAP & R'N'B NON STOP	05:00-05:30	42	5H-6H	RAP & R'N'B NON STOP	05:00-05:30	42
		05:30-06:00	46			05:30-06:00	55
6H-9H	DIFOOL – MORNING BEST avec Vincent	06:00-06:30	96			06:00-06:30	110
		06:30-07:00	198	6H-10H	100% FRANÇAIS avec Marietelle	06:30-07:00	96
		07:00-07:30	550			07:00-07:30	268
		07:30-08:00	600			07:30-08:00	297
		08:00-08:30	1 107			08:00-08:30	680
		08:30-09:00	1 050			08:30-09:00	931
		09:00-09:30	4 270			09:00-09:30	1 550
9H-12H	100% FRANÇAIS avec Vincent	09:30-10:00	3 364			09:30-10:00	2 475
		10:00-10:30	4 386	10 H-12 H	HIT SKYROCK avec Maxime	10:00-10:30	3 492
		10:30-11:00	4 648			10:30-11:00	3 520
		11:00-11:30	5 551			11:00-11:30	3 200
		11:30-12:00	6 018			11:30-12:00	2 952
		12:00-12:30	5 254			12:00-12:30	3 950
		12:30-13:00	5 546			12:30-13:00	4 278
12H-15H	RAP & R'N'B NON STOP avec Tim	13:00-13:30	4 923			13:00-13:30	4 104
		13:30-14:00	4 081	12H-15H	RAP & R'N'B NON STOP avec Tim	13:30-14:00	3 900
		14:00-14:30	5 368			14:00-14:30	3 458
		14:30-15:00	5 301			14:30-15:00	2 555
		15:00-15:30	6 225			15:00-15:30	3 375
		15:30-16:00	4 375	15H-18H	RAP & R'N'B NON STOP avec Marietelle	15:30-16:00	3 510
15H-18H	RAP & R'N'B NON STOP avec Corentin	16:00-16:30	5 251			16:00-16:30	3 696
		16:30-17:00	5 310			16:30-17:00	2 970
		17:00-17:30	3 850			17:00-17:30	3 330
		17:30-18:00	4 424			17:30-18:00	3 348
		18:00-18:30	3 561			18:00-18:30	3 485
		18:30-19:00	2 378	18 H-20 H	SKYROCK KLASSIKS avec Maxime	18:30-19:00	3 465
		19:00-19:30	1 320			19:00-19:30	4 708
		19:30-20:00	1 230			19:30-20:00	2 881
		20:00-20:30	2 160	20H-21H	PLANÈTE RAP avec Fred	20:00-20:30	1 056
18H-22H	RAP & R'N'B NON STOP avec Maxime	20:30-21:00	1 968			20:30-21:00	1 035
		21:00-21:30	1 400			21:00-21:30	1 768
		21:30-22:00	1 168			21:30-22:00	1 348
		22:00-22:30	1 456	21H-00H	LA SPÉCIALE RADIO LIBRE avec Difool et son équipe	22:00-22:30	920
		22:30-23:00	700			22:30-23:00	700
22H-00H	CUT KILLER SHOW	23:00-23:30	399			23:00-23:30	133
		23:30-24:00	289			23:30-24:00	151

LES NIGHT BOX (écrans de nuit) sont commercialisés via une logique de forfaits en € nets HT, nous consulter



CONDITIONS COMMERCIALES



CONDITIONS COMMERCIALES

LES CONDITIONS COMMERCIALES DÉTAILLÉES CI-DESSOUS NE S'APPLIQUENT QUE DANS LE CADRE D'UN ACHAT SPOT À SPOT.
HORS REMISE SPÉCIFIQUE, TELLE QUE DÉFINIE PAGE 17, LE TOTAL DES REMISES AVANT CUMUL DE MANDATS NE POURRA EXCÉDER -55%

1. REMISE VOLUME

Tout annonceur présent sur Skyrock national entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 bénéficie d'une **remise volume** applicable sur le montant brut HT (investi sur l'année 2025 exclusivement), hors frais techniques et frais de diffusion.
Cette remise n'est cumulable avec aucune offre, pack ou remise que ce soit.
Cette remise s'applique selon le barème ci-dessous :

	Blanche	Orange/Rouge	Violette/Noire
Moins de 200K €	-25%	-10%	-6%
À partir de 200K €	-30%	-16%	-13%
À partir de 400K €	-34%	-21%	-18%
À partir de 800K €	-36%	-23%	-20%
À partir de 1 200K €	-45%	-34%	-31%

2. REMISE PROGRESSION CA

La remise de progression de CA de -5% s'applique à tout annonceur investissant sur Skyrock national au cours de l'année 2025 et s'engageant à faire progresser son chiffre d'affaires d'au moins 10% vs 2024 (une fois déduite la prime de progression de CA).
La remise progression CA s'additionne à la remise volume et s'applique en cascade.

-5%

3. REMISE NOUVEL ANNONCEUR:

Tout annonceur absent des antennes de Skyrock national entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 bénéficie d'une remise volume forfaitaire. Applicable sur le volume montant brut HT investi du 1er janvier au 31 décembre 2025, hors frais techniques et frais de diffusion (non cumulable avec la « remise volume »).

Période Blanche	-60%
Période Orange/Rouge	-45%
Période Violette/Noire	-35%



CONDITIONS COMMERCIALES

LES CONDITIONS COMMERCIALES DÉTAILLÉES CI-DESSOUS NE S'APPLIQUENT QUE DANS LE CADRE D'UN ACHAT SPOT À SPOT.
HORS REMISE SPÉCIFIQUE, TELLE QUE DÉFINIE PAGE 17, LE TOTAL DES REMISES AVANT CUMUL DE MANDATS NE POURRA EXCÉDER -55%

4. REMISES SPÉCIFIQUES

Les publicités ordonnancées par le SIG, les publicités émanant de collectivités ainsi que les publicités relatives aux « grandes causes » bénéficient d'un **abattement forfaitaire de -60%** qui se substitue à tout autre dégressif (hors coefficients de format) La notion de « grande cause » est laissée à la libre définition de Skyrock Public.

- 60%

5. REMISE DE CUMUL DE MANDATS

La remise de cumul de mandat est égale à **3% de l'investissement net HT** (hors frais de diffusion et frais techniques) réalisé entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

S'applique dès le premier euro investi.

Est accordée exclusivement aux annonceurs ayant recours à un mandataire associant au moins deux mandats sur l'exercice 2024, dans le cadre de leur communication sur Skyrock (national, IDF et multilocal).

Est accordée uniquement si Skyrock Public est en possession d'une attestation de mandat conforme pour la période de communication considérée (cf. modèle en fin de document).

L'obtention de cette remise est conditionnée par le règlement des factures relatives aux investissements retenus dans l'assiette de calcul de cette remise et ne portera en tout état de cause que sur les sommes payées en totalité à échéance. Pour une gestion optimisée des mandats 2025, la plateforme mymandat est opérationnelle.

- 3%

6. REMISE FLOATING

Est appliqué sur les messages en floating un **abattement de -55%**.

A noter que le mediaplanning et les performances sont non garantis.

Skyrock Public se réserve le droit de modifier les plans à tout moment en fonction des contraintes planning

Les dispositifs planning seront renvoyés à J-3 de la date de départ de la campagne.

Dans le cadre d'une campagne s'étalant sur plusieurs semaines ou blocs, les dispositifs seront réajustés à J- 3 avant la diffusion de chacun des blocs restants. À noter que **les dispositifs planning sont limités à hauteur de 10 spots par jour.**

Pas de possibilité de placer des spots floating entre 7H et 10H.

- 55%



CONDITIONS PARTICULIÈRES SKYROCK BOX



CONDITIONS COMMERCIALES

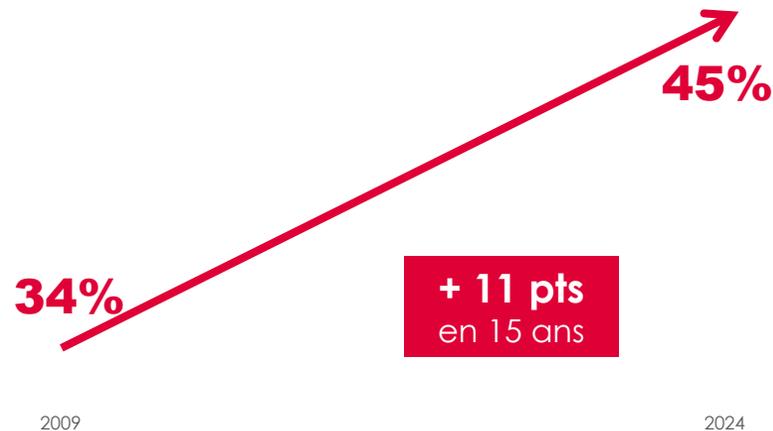
SKYROCK la radio musicale des 25-49 ans

Non valorisée par Kantar Média, la **SKYROCK BOX** permet aux annonceurs de référencer

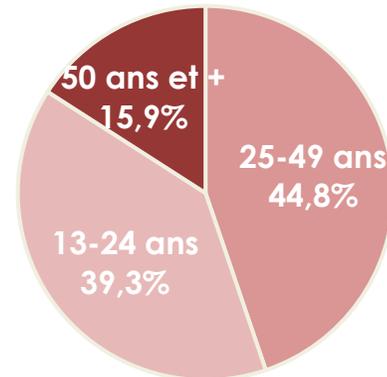
SKYROCK dans le cadre de leur stratégie 25-49 ans.

(sans pénaliser les accords globaux généralement signés sur la base d'une part de marché contractuelle).

Evolution du QHM en structure (%)
Moyenne LàV- 5h-24h



QHM en structure (%) - Moyenne LàV- 5h-24h

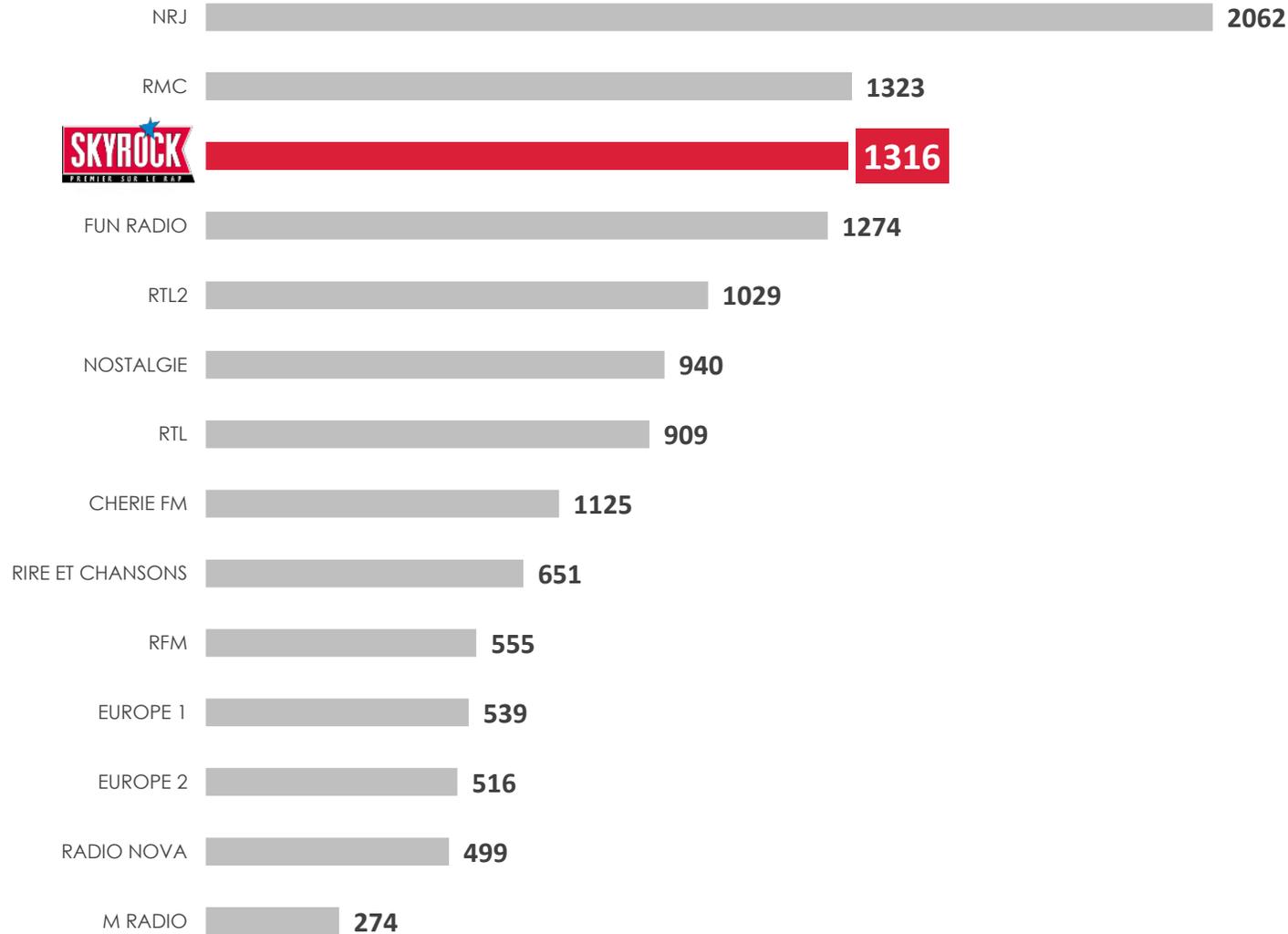


60,7% des auditeurs ont 25 ans et plus



LA RADIO DES 25-49 ANS

(AUDIENCE CUMULÉE EN MILLIERS - MOYENNE LUNDI À VENDREDI - 5H-24H)



MODALITÉS SKYROCK BOX

La **SKYROCK BOX** est un mode de commercialisation dédié aux cibles adultes (25 ans et plus).

Les campagnes Skyrock Box sont :

- ✓ Diffusées au sein d'espaces isolés et réservés, encadrés d'une virgule sonore identifiable ;
- ✓ Pigées et valorisées à 1€ par message par Kantar Media ;
- ✓ Soumises à la facturation des frais de diffusion (32€ net HT par message, ne sont soumis à aucun dégressif commercial. Ces frais sont applicables à tous les messages diffusés sur Skyrock national) ;
- ✓ Servies en **floating** et en fonction des contraintes planning (encombres, consommation de la cible, concomitance, exclusivités sectorielles, ...).

Écran type avec Skyrock Box



Rappel:

Le Skyrock Box n'est cumulable avec aucune offre ou remise que ce soit.

L'activation d'une Skyrock Box, sur une cible donnée, est soumise à l'acceptation préalable de Skyrock Public.

Par la Skyrock Box, Skyrock Public s'engage à respecter un coût GRP mais en aucun cas un médiaplanning précis.

Les plans sont susceptibles d'être modifiés jusqu'à J-5 avant le début de la campagne en fonction des contraintes planning (cf. page 13).

Les coûts GRP sont calculés selon la vague Médiamétrie en vigueur au moment de la réservation des campagnes.



MODALITÉS SKYROCK BOX

La **SKYROCK BOX** est commercialisée en coût GRP net garanti.

Médiaplanning et poids de prime :

Le coût GRP net négocié s'entend en base 30 seconde, indice CGV base 100 (cf. Indices CGV), hors emplacement préférentiel, **sur la base d'un médiaplanning opéré par Skyrock Public**. Ainsi pour chaque campagne, la répartition des GRP sur la journée devra être cohérente avec la consommation de la cible notamment sur le prime (06h-09h). Une surpression des GRP délivrés dans le prime est soumise à l'accord de Skyrock Public et donnera lieu à une inflation forfaitaire du coût GRP de **10%**. Il est entendu que la surpression ne pourra excéder 10 points et que les plans 100% Prime ne sont pas éligibles à la Skyrock Box.

Exemple de calcul du poids de prime

Le poids de prime correspond au pourcentage de GRP délivrés entre 06h-09h par rapport au nombre total de GRP délivrés sur le plan.

Le poids de prime maximum d'un plan Skyrock Box est calculé en fonction de la consommation de Skyrock de la cible sur la journée.

Par exemple : Si sur la cible d'achat Skyrock Box 21,89 GRP sont disponibles (addition des GRP de chaque ½ heure entre 5h et 24h) et que 5,38 GRP sont disponibles entre 06h et 09h. Le poids de prime maximal sera de 23,5%. (=5,38/21,89).

Plan Fin de de semaine :

La Skyrock Box est accessible aux plans diffusés en 100% fin de semaine (Jeudi-Vendredi-Samedi) mais ils seront soumis à une inflation forfaitaire du coût GRP de **10%**.

Indices CGV :

Les coûts GRP sont négociés en base 100 et seront modulés en fonction des périodes CGV sur lesquelles les plans Skyrock Box seront diffusés selon les indices ci-dessous.

En cas de plan diffusé sur deux périodes distinctes, le coût GRP du plan sera calculé par la pondération des GRP délivrés sur chaque période.

Du 1 ^{er} janvier au 23 février 2025	Du 24 février au 1 ^{er} Juin 2025	Du 2 juin au 13 juillet 2025	Du 14 juillet au 17 août 2025	Du 18 août au 24 Décembre 2025	Du 25 décembre au 31 décembre 2025
110	130	140	100	170	100



MODALITÉS SKYROCK BOX

Indice Format :

Les indices formats appliqués dans le cadre de la Skyrock box sont les mêmes que ceux appliqués dans le cadre d'un achat spot à spot.

Formats en secondes	5''	10''	15''	20''	25''	30''	35''	40''	45''	50''	55''	60''
Coefficients	0,5	0,65	0,81	0,93	0,97	1	1,25	1,5	1,7	1,9	2,1	2,4

Emplacements préférentiels aléatoires en tête de Skyrock Box (T1, T2, T3) et en fin de Skyrock Box (AAF, AF et FE) :

Le coût GRP des spots placés en T1 ou T2 ou T3 ou AAF ou AF ou FE sera majoré de 25%.

La régie s'engage à fournir un bilan d'EP des EP négociés. En aucun cas la régie s'engage à fournir un bilan sur les EP attribués aléatoirement. Seuls les emplacements préférentiels négociés sont garantis et donneront lieu à un suivi.

Cumul de mandat :

La remise de cumul de mandat correspond à une déflation de 3% du coût GRP net.

Méthodologie d'application des modulations :

Les modulations du coût GRP net négocié s'appliquent en cascade selon l'ordre suivant :

Coût GRP Skyrock Box
base 30 secondes, Indice
CGV 100, hors EP



Modulation EP
(+25% sur le coût GRP
des spots placés en EP)



Modulation Prime
(+10% d'inflation du coût GRP
si surpondération prime)



Modulation Fin de semaine
(+10% d'inflation du coût GRP
si plan 100% Fin de semaine)



Modulation Indices CGV
Application de l'indice CGV



Application de l'indice format
pour détermination du net
facturé

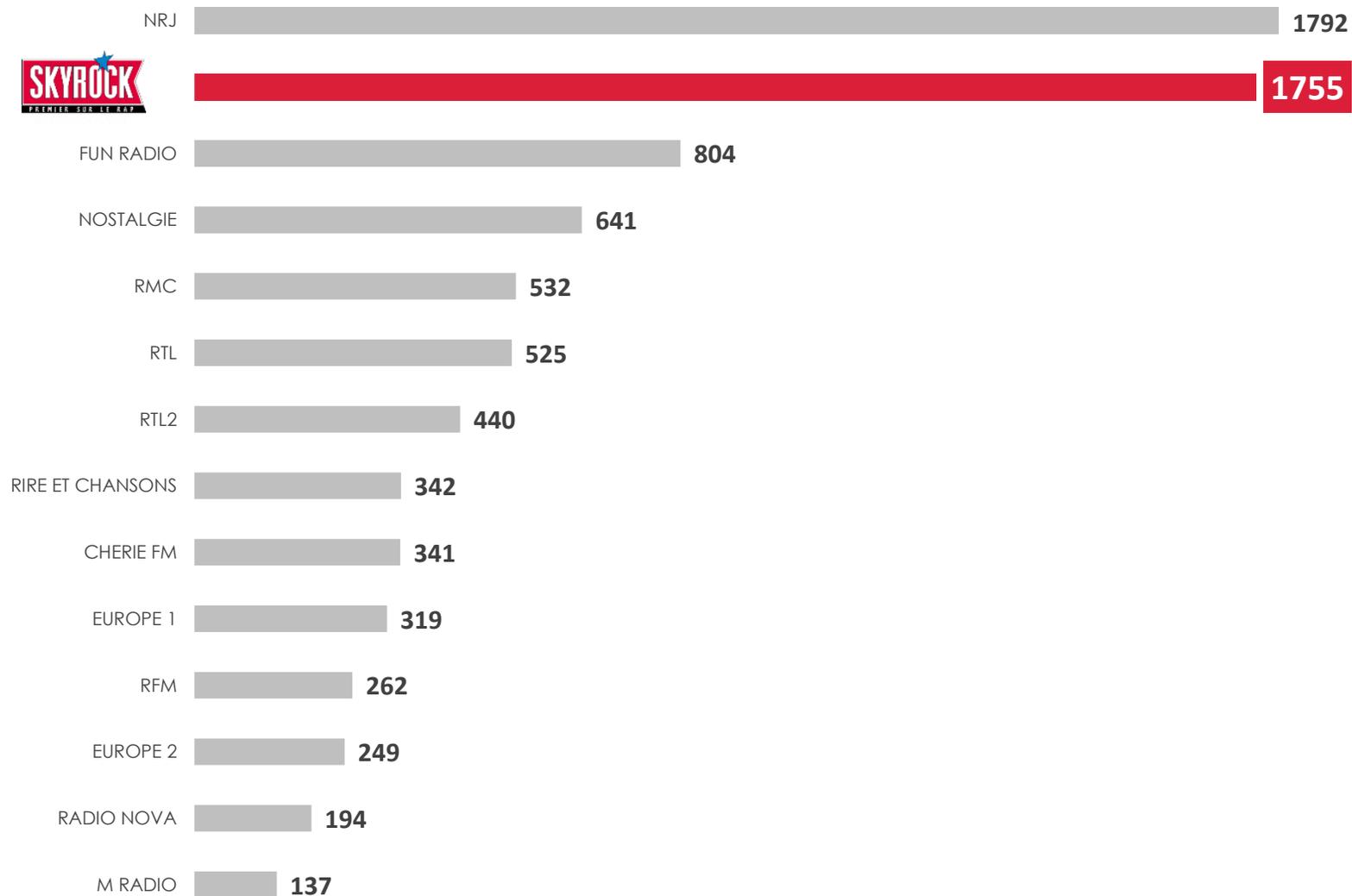
Réservation en urgence:

Les campagnes réservées dans un délai court (J-3 du départ de la campagne) seront servies **en fonction des disponibilités planning** pouvant ainsi conduire la régie à ne pas servir à 100% les EP, le Prime et les autres caractéristiques campagne négociées en amont.



LA RADIO DES MOINS DES 13-34 ANS

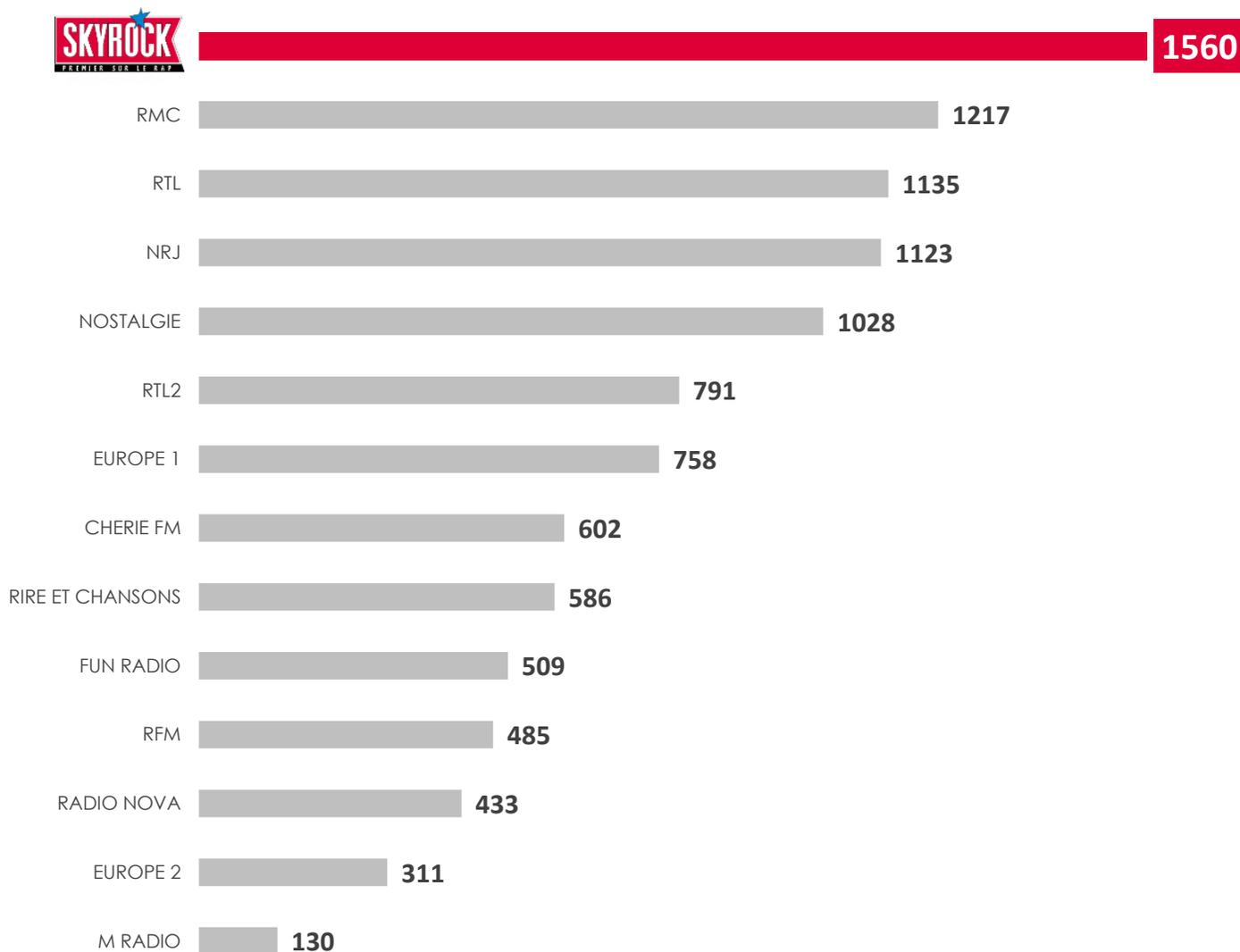
(AUDIENCE CUMULÉE EN MILLIERS - MOYENNE LUNDI À VENDREDI - 5H-24H)



Médiamétrie Étude Audience Radio Novembre-Décembre 2024 - Moyenne LàV 5h-24h - 13-34 ans - AC(000) - Univers des radios commerciales privées

LA RADIO DES CONSOMMATEURS URBAINS

(AUDIENCE CUMULÉE EN MILLIERS - MOYENNE LUNDI À VENDREDI - 5H-24H)



Médiamétrie Étude Audience Radio Novembre-Décembre 2024 - Moyenne LâV 5h-24h - 13-64 ans urbains – AC en milliers - Univers des radios commerciales privées

OFFRE RÉSERVATION ANTICIPÉE

SKYROCK PUBLIC S'ENGAGE AUPRÈS DE SES CLIENTS ET PARTENAIRES À TOUT METTRE EN ŒUVRE AFIN DE GARANTIR UN NIVEAU D'ÉMERGENCE ET D'IMPACT MAXIMAL DE LEURS PRISES DE PAROLE.

Dans un contexte d'encombrement croissant, Skyrock Public innove et lance son **offre Réservation Anticipée** permettant de garantir aux annonceurs un accès aux meilleurs écrans, du lundi au vendredi.

Dès réception des vagues Médiamétrie en vigueur au moment de la diffusion de la campagne, les écrans pour les campagnes optimisées sur les cibles 13-24 ans et 13-34 ans seront ouverts et accessibles sans majoration des coûts GRP. Dans le même temps et dans les mêmes conditions, les 10 écrans les plus puissants sur les cibles 25-49 ans et 25-59 ans seront ouverts à la réservation.

Cibles 13-24 ans et 13-34 ans



ouverture à la réservation de 100% des écrans sans majoration des coûts GRP

Cibles 25-49 ans et 25-59 ans



ouverture à la réservation des 10 écrans les plus puissants sans majoration des coûts GRP

Offre soumise à l'achat en CGRP. **Seuls les annonceurs ayant optimisés leurs campagnes en 2024 sur les cibles concernées sont éligibles à la réservation anticipée.**

Les campagnes sont soumises aux mêmes conditions tarifaires et commerciales exposées précédemment et les GRP délivrés dans le prime (6H-9H) ne pourront pas excéder le poids de prime de la cible

Offre limitée à une campagne par annonceur, **dans la limite de 50% du stock publicitaire disponible** et exclusivement sur les cibles 13-24 ans, 13-34 ans, 25-49 ans et 25-59 ans du lundi au vendredi.

Les réservations sont fermes, définitives et non modifiables

Toute annulation ou modification de la campagne entrainera une facturation de 50% du prix net des spots concernés.

Sous réserve d'accord de l'antenne et de la direction des programmes



OFFRE IMPACT RSE

Avec Skyrock, offrez **impact** et **émergence** à vos prises de parole RSE.

Dans un contexte de fort encombrement publicitaire, Skyrock propose aux annonceurs engagés sur les thématiques RSE, un dispositif **exclusif** permettant de **maximiser l'émergence** et **l'impact** de leurs prises de parole.

Deux écrans écriins sont ainsi réservés à ces annonceurs dans le Morning de Difool à **7H42 – 8H42***.

Ces écrans, isolés, mono-annonceur d'une durée maximum d'une minute contribueront à donner à ces prises de paroles toute la résonance qu'elles méritent.

Pour plus d'informations, consulter la régie



*sous réserve d'accord de l'antenne, de la direction des programmes et des disponibilités planning. Dispositif à réserver au minimum 8 semaines à l'avance et hors novembre-décembre. Sur la base du cahier des charges de l'ADEME – « Publicité, offre consommation responsable » (<https://communication-responsable.ademe.fr>)

Les investissements dans Impact RSE n'alimentent pas les paliers des accords annuels. Ils feront l'objet de négociations ad-hoc.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

BY STUDIO
SKYROCK



STUDIO SKYROCK

Parallèlement à son offre commerciale classique, **SKYROCK PUBLIC** vous propose de monter des dispositifs sur mesure pour répondre à des problématiques de communication spécifiques. Ces dispositifs sont imaginés, conçus et produits par **STUDIO SKYROCK**, l'agence créative du groupe **SKYROCK**.

SKYROCK PUBLIC se veut le point de rencontre entre les marques, le public et les acteurs de la scène urbaine. Le **STUDIO SKYROCK** permet de faire vivre plus encore cette promesse sur le marché publicitaire en concrétisant notre signature

RADIO X RÉSEAU X RÉEL

STUDIO SKYROCK, en interaction constante avec les équipes éditoriales, s'appuie sur l'ensemble des supports édités par Skyrock (radios, web, mobile) et sur des expertises fortes : graphisme, conception-rédaction, développement informatique, production vidéo, animation de communautés, connaissance des cultures et des tendances urbaines,...

STUDIO SKYROCK c'est :

- ✓ l'assurance pour les marques d'une intégration parfaite aux contenus **éditoriaux existants**.
- ✓ La création de contenus exclusifs via des opérations de « **Brand content** »
- ✓ l'implication, si nécessaire, de talents individuels (animateurs ou artistes),
- ✓ un engagement systématique sur des résultats concrets.

Les opérations exceptionnelles sont indépendantes des conditions commerciales du présent document et font l'objet, le cas échéant, de devis spécifiques. Pour toute demande d'information concernant ces opérations, n'hésitez pas à nous consulter.

Les opérations exceptionnelles sont proposées sous réserve de l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne de Skyrock et peuvent faire l'objet de modification totale ou partielle en fonction de l'actualité. Ces dispositifs sont retenus dans l'assiette de calcul de cumul de mandats.



OFFRES INTÉGRATION ÉDITORIALE

BY STUDIO
SKYROCK



OFFRE BONUS RSE

Avec Skyrock, offrez **impact** et **émergence** à vos prises de parole RSE.

Skyrock met à disposition ses dispositifs d'offres intégration éditoriale pour les annonceurs engagés sur les thématiques RSE et vous fait bénéficier de

+10% de contacts supplémentaires offerts*



La pastille verte permet de voir les offres intégration éditoriale éligibles à l'offre bonus RSE

Pour plus d'informations, consulter la régie



*sous réserve d'accord de l'antenne, de la direction des programmes et des disponibilités planning.
Sur la base du cahier des charges de l'ADEME – « Publicité, offre consommation responsable » (<https://communication-responsable.ademe.fr>)
Contacts supplémentaires offerts sur la base des objectifs de contacts réseaux sociaux garantis

OFFRES RECRUTEMENT

Pour répondre à chacun de vos défis en recrutement, faites confiance à Skyrock, le media leader des moins de 25 ans. Alliez la puissance de la Radio et la viralité des réseaux sociaux pour capter l'attention de la nouvelle génération.

Les dispositifs :

RADIO

« L'invité d'Mrik », notre entretien face à face avec un professionnel pour découvrir les nouvelles opportunités et les tendances de recrutement !

Une communication puissante en radio pour notre format interview, dont les meilleurs moments sont diffusés de manière optimale pendant une durée de 2 à 3 semaines.



GRP garantis !

Ils ont recruté avec Skyrock :



Partenariat soumis à l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne. Le prix du dispositif sera corrélé au nombre de contacts garantis souhaités.

RÉSEAU



C'est le programme 100% social media de Skyrock qui donne la parole aux professionnels !

Des témoignages inspirants et un montage dynamique pour une visibilité maximale sur Instagram Reel, Snapchat, Facebook & TikTok.



Vues garanties !



L'INVITÉ SKYROCK

Le rendez-vous matinal qui vous donne la parole.

Chaque matin entre 9H-12H, profitez d'un espace dédié sous forme de chroniques dans un format long (60").

Conçues comme une conversation avec un animateur, les chroniques radio constituent un espace d'expression idéal dans un format favorisant une meilleure perception et une bonne compréhension des messages.

Le dispositif:

RADIO X RÉSEAU

Enregistrement de l'interview et diffusion de la chronique (60") sur une case dédiée encadrée d'un habillage Skyrock
Caution d'un animateur Skyrock
Production des spots par Skyrock



Contacts garantis !

Skyrock diffuse sur ses réseaux sociaux l'interview, sous forme de capsules vidéo.



Vues garanties !

Éligible
Bonus
RSE

Partenariat soumis à l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne.
Le prix du dispositif sera corrélé au nombre de contacts garantis souhaités.

LES BONS PLANS SKYROCK

Une offre exclusive validée en direct sur Skyrock par Maxime.



Faites approuver votre promotion par l'un de nos animateurs phares, garantissant ainsi une caution de confiance et d'impact.

Skyrock propulse votre offre sur ses antennes et réseaux sociaux, maximisant votre visibilité grâce à un dispositif puissant, associant engagement d'audience et crédibilité d'antenne.

Le dispositif:

RADIO X RÉSEAU

Validation en direct par une personnalité de Skyrock
Diffusion des spots
Production des spots par Skyrock



Contacts garantis !

Skyrock relaie l'offre via des publications sur ses comptes officiels pour capter l'attention de la cible.



Vues garanties !

Partenariat soumis à l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne.
Le prix du dispositif sera corrélé au nombre de contacts garantis souhaités.



QUESTION DIRECTE

Échanger pour mieux comprendre

Des intervenants (professionnels, spécialistes, auditeurs, ...) échangent ou témoignent sur des sujets de société. Filmée dans les conditions du direct et dans les studios de Skyrock, Question Directe permet aux marques de prendre le temps de creuser les sujets qui leur font sens.

Le dispositif :

RADIO X RÉSEAU



Autopromotion de l'émission à l'antenne et sur nos réseaux.

SKYROCK



Émission enregistrée dans les studios Skyrock, dans les conditions du direct et diffusée sur Youtube.



Diffusion des meilleurs moments en capsules audio au sein des écrans publicitaire Skyrock et sur nos réseaux.

SKYROCK



Contacts garantis !

Partenariat éditorial

Co-construction de l'émission, choix des invités, préparation du conducteur, présence de le représentant de la marque sur le plateau,.....

Contacts garantis !

Ils ont choisi Question directe :

agence de la biomédecine

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté Égalité Fraternité

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

OPCO
Mobilités

AGENCE
FRANÇOIS
FRANCE ÉDUCATION & FORMATION



Partenariat soumis à l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne. Le prix du dispositif sera corrélé au nombre de contacts garantis souhaités.



CRÉEL



Ils ont choisi CRéel :



Partenariat soumis à l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne.
Le prix du dispositif sera corrélé au nombre de contacts garantis souhaités.

Les vraies questions, les vraies réponses !

Le nouveau stream Twitch de **SKYROCK** explore sans tabou les sujets de société qui font débat. Il est dirigé par un animateur, qui échange avec des témoins prestigieux et interagit avec les viewers via le chat..

Le dispositif :

RADIO X RÉSEAU X RÉEL

Autopromotion de l'émission en radio (spots + speaks animateurs) et sur nos réseaux avec citation de la marque partenaire



Contacts garantis !

Émission live diffusée sur Twitch. Présence des modérateurs Skyrock pour animer le chat et assurer une interactivité optimale lors du live.



Partenariat éditorial

Co-construction de l'émission, choix des invités et des experts, choix des thèmes abordés, présence d'un représentant sur le plateau, sélection des meilleurs moments...

Visibilité émission

Mention au générique de la marque partenaire et présence logo.

Sélection des meilleurs moments du live et diffusion de capsules vidéo sur les réseaux Skyrock.



Contacts garantis !



OFFRES SPONSORING

BY STUDIO
SKYROCK



SPONSORING PLANÈTE RAP



Soyez le partenaire exclusif radio de l'émission rap de référence !

Pendant une semaine, Fred reçoit, dans le studio de Skyrock, les plus grands noms du Rap qui font découvrir chaque soir en exclusivité leur album avant sa sortie.

Dispositif radio :

- ✓ Billboard à chaque début d'émission tout au long du partenariat
- ✓ Association du partenaire à l'ensemble de la campagne d'autopromotion tout au long du partenariat

166 000 auditeurs chaque soir

Médiamétrie EAR National – Novembre-Décembre 2024

Ils ont choisi Planète Rap :



Partenariat soumis à l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne.



SKYROCK PLM



L'ensemble de l'univers **SKYROCK PLM**
(antenne, émissions, réseaux sociaux)
est à votre disposition pour partager des valeurs
communes et devenir **partenaire du lien armée-nation**.

Dispositif PLAN (Partenaire du Lien Armée-Nation) :

- ✓ Création d'un Jingle « Partenaire Officiel » et Intégration du Jingle dans l'habillage sonore de la radio.
- ✓ Création de spots radio originaux, dans l'esprit PLM et diffusion quotidienne des spots à l'antenne.
- ✓ Présence du logo partenaire sur l'application Skyrock dans l'environnement PLM.

Engagez-vous !

Production +Diffusion
8 K€ / mois

Ils se sont engagés sur Skyrock PLM :



SKYROCK KLASSIKS



La nouvelle radio du groupe **SKYROCK**, en DAB+, qui fédère les générations autour de morceaux et d'artistes emblématiques d'hier et d'aujourd'hui.

Dispositif Skyrock Klassiks :

- ✓ Création d'un Jingle « Partenaire Officiel » et Intégration du Jingle dans l'habillage sonore de la radio.
- ✓ Création de spots radio originaux, et diffusion quotidienne des spots à l'antenne.
- ✓ Présence du logo partenaire sur l'application Skyrock dans l'environnement Skyrock Klassiks.
- ✓ Speaks animateurs durant l'émission Skyrock Klassiks animée par Maxime le dimanche du 18h à 20h (*) sur Skyrock pour faire la promotion du partenariat.



(*) L'émission Skyrock Klassiks diffusée sur Skyrock :
571 000 auditeurs à l'écoute chaque dimanche.
Médiamétrie EAR National – Novembre-Décembre 2024

Production + Diffusion
30 K€ / mois



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

Il est précisé que **Skyrock Public** est le nom commercial de l'entité juridique **Taliesin**.
Les factures des prestations **Skyrock Public** seront émises par l'entité **Taliesin**

1. CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que les conditions tarifaires et commerciales pour l'année civile 2025, sont applicables à tout ordre de publicité recueilli par Skyrock Public pour être diffusé sur l'antenne nationale de Skyrock. Seules les conditions particulières accordées expressément et préalablement par Skyrock Public peuvent y déroger au sein d'un avenant aux présentes CGV.

Tout ordre de publicité implique l'adhésion entière et sans réserve de l'annonceur à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document émis par Skyrock Public. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle, écrite et préalable de Skyrock Public, prévaloir sur ces conditions générales de vente.

Le fait que Skyrock Public ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les présentes conditions générales de vente et conditions commerciales ainsi que les tarifs bruts HT publiés par Skyrock Public peuvent à tout moment faire l'objet de modifications par Skyrock Public avec un préavis de cinq jours ouvrés. Toute modification sera publiée sur le site skyrock.pub.

On définit par annonceur toute société réservant ou faisant réserver son espace publicitaire sur Skyrock dans le cadre d'un contrat de mandat écrit ainsi qu'un ensemble d'annonceurs regroupés dans une société mère majoritaire dans leur capital et justifiant d'une centralisation de leur achat d'espace soit au sein de ladite société mère soit auprès d'un mandataire.

L'appartenance d'un annonceur à un ensemble d'annonceurs doit être signifiée, préalablement à la signature des présentes, par lettre recommandée avec accusé de réception à Skyrock Public et ne peut être prise en compte de façon rétroactive.

Tout ordre de publicité est personnel à l'annonceur ; il ne peut aucunement être cédé, sauf accord écrit et préalable de Skyrock Public.

2. MODIFICATIONS, ANNULATION, REPORT D'ORDRE, FORCE MAJEURE

Toute demande de modification, annulation ou report d'ordre devra parvenir à Skyrock Public (par courrier ou email) au plus tard **quatre** jours ouvrables avant la date de début de diffusion.

Skyrock Public s'efforcera, dans la limite des disponibilités de son stock, de satisfaire les demandes de modification qui lui seront parvenues dans ce délai.

Passé ce délai, cinquante pour cent (50%) du montant net de la campagne sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

En cas de demande de modification, annulation ou report de campagne qui sera parvenue à Skyrock Public **deux jours avant** la date de début de diffusion de la campagne, cent pour cent (100%) du montant net de la campagne sera facturé à l'annonceur ou à son mandataire.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant Skyrock Public de ses obligations l'ensemble des hypothèses prévues par la loi et la jurisprudence françaises (notamment guerre, émeute, incendie, grèves, accidents). Y sont assimilés le fait du Prince et l'hypothèse où le support ne bénéficierait plus provisoirement ou définitivement de l'autorisation d'émettre à la suite d'une décision administrative ou judiciaire. Les annonceurs seront tenus informés, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

La survenance d'un cas de force majeure suspendra, dans un premier temps, de plein droit, l'exécution du présent contrat. En cas de survenance de tels événements, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du contrat.

Si, au-delà d'une période de quinze jours ouvrés, les parties constatent la persistance du cas de force majeure, le présent contrat pourra être résilié à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sans droit à indemnités de part et d'autre.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

3. PUBLICITÉ ET LÉGISLATION

Les diffusions de messages publicitaires sont faites sous la seule et entière responsabilité de l'annonceur et doivent être en conformité avec la législation en vigueur en France et sur toutes zones de réception de Skyrock.

L'annonceur et son mandataire garantissent que l'ensemble des éléments intégrés dans la composition du message publicitaire, notamment ceux liés à la musique ou tout autre élément sonore, sont livrés libre de tout droit, l'annonceur en faisant son affaire personnelle. Cet engagement vaut pour tous les messages. L'annonceur et le mandataire garantissent Skyrock Public et le support contre tout recours émanant de tiers, du fait de la diffusion des messages transmis. Skyrock Public se réserve la possibilité de refuser la diffusion de tous messages non conformes à la loi ou à la ligne éditoriale du support, dans les conditions prévues par la jurisprudence en vigueur. Skyrock Public peut également refuser de diffuser, sans que l'annonceur ne puisse contester cette décision, tout message publicitaire dont (en raison par exemple de conversions en cascade) la qualité sonore (musique, éléments sonores, voix des comédiens...) serait dénaturée ou ne serait pas en conformité avec les exigences de qualité de diffusion de Skyrock Public.

Skyrock Public se réserve le droit de refuser de diffuser tout message publicitaire prévu dans l'ordre de publicité qui pourrait mettre en jeu, à quelque titre que ce soit, sa responsabilité, sa déontologie et plus généralement ses intérêts, ou ceux des supports radios concernés et des sociétés les exploitant.

En outre, étant rappelé que les supports Radios ne sauraient assurer directement ou indirectement la promotion de leurs concurrents de leurs produits ou services ou plus généralement de leur activité, Skyrock Public se réserve le droit de refuser de diffuser tout message publicitaire qui conduirait, sous quelque forme que ce soit, à présenter sur un Support Radio une publicité directe ou indirecte pour un concurrent de Skyrock ou une publicité qui comporterait des rappels ou des éléments d'une émission, programme, rubrique, article, dont les droits sont détenus par un concurrent, ou dans lequel figure un animateur, un collaborateur connu, un programme, d'un concurrent. Plus généralement, Skyrock Public se réserve le droit de refuser de diffuser tout message publicitaire comportant des éléments qui seraient susceptibles de porter atteinte aux droits ou intérêts d'autrui.

4. UTILISATION DES SIGNES DISTINCTIFS PROPRIÉTÉS DE SKYROCK (VORTEX)

Dans l'hypothèse où Skyrock Public consentirait à permettre restrictivement à l'annonceur d'utiliser la marque (logo) ou les signes distinctifs de Skyrock (Vortex), l'autorisation préalable et expresse de Skyrock Public est requise et le cadre de cette utilisation est expressément prévu aux conditions exclusives suivantes :

* l'annonceur s'engage à reproduire lesdits signes distinctifs selon des dimensions convenues d'un commun accord entre les parties et à respecter leurs couleurs et leur graphisme lors de la reproduction, conformément à la charte graphique communiquée par Skyrock Public ;

* Skyrock Public peut, à tout moment nonobstant l'éventuel paiement de dommages-intérêts par l'annonceur, résilier les présentes dans l'hypothèse où l'annonceur ne respecte pas les conditions ci-dessus ou utilise les signes distinctifs en contrariété avec les législations et réglementations en vigueur, les recommandations de l'ARPP ou/et de façon nuisible à la ligne éditoriale du Support ou à l'image de cette dernière.

* l'annonceur reconnaît que Skyrock Public demeure libre de modifier à tout moment la dénomination des signes distinctifs liés à Skyrock (Vortex) visés aux présentes, sans que ceci constitue une modification des présentes et sans que cette modification puisse ouvrir droit à un quelconque recours de la part de l'annonceur.

5. ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Les éléments techniques (DAT ou CD, textes, références musicales) doivent parvenir à Skyrock Public au plus tard deux jours ouvrables précédant la date de diffusion. Les plans de roulement détaillés doivent parvenir à Skyrock Public deux jours ouvrables avant la date de diffusion.

Au-delà de ce délai Skyrock Public se dégage de son obligation de respecter le planning prévu. Skyrock Public se réserve le droit de ne pas diffuser le message ; l'intégralité du prix de ce message sera due par l'annonceur, qu'il ait été diffusé ou non.

Contact livraison des spots + plan de roulement : dimix@skyrock.com + ngrison@orbus.fr

Fréquence d'échantillonnage : 48kHz - **Résolution :** 16 ou 24bits - **Niveau modulation moyen :** -14dBfs - **Niveau crête :** -9dBfs - Mode stéréo compatible Mono

Un jeu de texte, plan de roulement et références musicales SACEM (Titre, auteur-compositeur, éditeur et durée)



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures seront transmises à l'annonceur et/ou le mandataire dans la semaine suivant la fin de la diffusion et le cas échéant une copie sera adressée au mandataire. Les factures sont payables en euros par chèque ou par virement à 30 jours fin de mois le 10.

Néanmoins, Skyrock Public pourra exiger le paiement intégral du montant dû avant la date de diffusion, s'il s'avère que l'annonceur ne fournit pas les preuves suffisantes de sa bonne santé financière.

Le paiement au mandataire ne libère pas l'annonceur vis à vis de Skyrock Public.

7. DÉFAUT DE PAIEMENT / DÉCHÉANCE DU TERME

En cas de non-règlement ou de règlement tardif des factures, les clauses suivantes s'appliquent, outre le paiement de frais de justice éventuels :

- * les sommes dues produisent intérêt, sans formalité jusqu'à complet paiement, à un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

- * à la discrétion de Skyrock Public, est immédiatement exigible l'intégralité des sommes lui restant dues par l'annonceur.

- * après une première mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'acté de réception restée sans effet au bout de huit (8) jours de son émission, Skyrock Public se réserve le droit de suspendre l'exécution jusqu'au règlement des factures en souffrance, sans que cette suspension puisse être tenue pour une résiliation des présentes du fait de Skyrock Public et ce nonobstant tous dommages et intérêts auxquels pourra prétendre Skyrock Public du fait des non-paiements et préjudices subséquents.

- * en outre et conformément aux articles L.441-10 II et D441-5 du Code de commerce, toute facture payée après l'expiration du délai de paiement donnera lieu à une indemnité forfaitaire pour des frais de recouvrement d'un montant minimal de quarante (40) euros. Si les frais de recouvrement engagés s'avèrent supérieurs à quarante (40) euros, il en sera demandé le remboursement à l'Annonceur sur justification.

8. RÉSILIATION

En cas de manquement de l'une des Parties aux obligations prévues aux présentes, l'autre partie pourra notifier par écrit à la partie défaillante une mise en demeure (lettre recommandée avec demande d'acté de réception) d'exécuter ladite obligation dans un délai de quinze (15) jours à compter de la première présentation de cette mise en demeure.

Si, à l'expiration de ce délai, l'obligation demeure totalement ou partiellement inexécutée, et les conséquences de l'inexécution n'ont pas été réparées, l'autre partie pourra résilier de plein droit le contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourra prétendre du fait de cette inexécution. La résiliation prendra effet à la date de réception, par la partie défaillante, de la notification de la résiliation.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

9. INTÉGRALITÉ DES OBLIGATIONS / NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Les présentes, leurs annexes et leurs éventuels avenants expriment l'intégralité des obligations des parties.

Aucun autre document technique, publicitaire ou commercial d'aucune sorte, aucune correspondance antérieure à leur acceptation ne peut engendrer des obligations de Skyrock Public au titre du présent contrat.

Si une stipulation des présentes est tenue pour non valable ou déclarée telle par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

10. LÉGISLATION ET LANGUE APPLICABLES

Les présentes, leurs annexes et leurs éventuels avenants sont soumis à la loi française. Seule la langue française est reconnue comme langue contractuelle et fera foi entre les parties.

11. DIFFÉRENDS / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Dans l'hypothèse où un litige, même dans le cas où l'annonceur ou son mandataire serait une société étrangère, naîtrait entre les Parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation des présentes, de leurs Annexes et de leurs éventuels avenants, les Parties conviennent préalablement à toute action en justice de rechercher une solution amiable dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification écrite de la réclamation par l'une des parties.

À défaut de solution amiable dans ce délai, le litige sera de la compétence exclusive du **Tribunal de commerce de Paris**, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

12. ATTESTATION DE MANDAT

Les attestations de mandat à jour sont à fournir en amont de l'option des campagnes afin de valider la diffusion. Aucune diffusion ne sera validée sans lettre de mandat à jour.

La nouvelle plateforme mymandat est maintenant opérationnelle.



Les attestations de mandat couvrent l'ensemble des campagnes de publicité classiques sur la période de mandat considérée ; les campagnes de publicité non classiques doivent faire l'objet d'attestations de mandat spécifiques.

ATTESTATION DE MANDAT (à établir sur papier à entête de l'annonceur)

Nous soussignés :.....
Dénomination sociale de l'annonceur
Siège social :.....
RCS N° :.....

Ci-après désigné comme « l'annonceur »

Informons expressément par la présente lettre la société Taliesin, S.A.S., RCS Paris 410 129 365,
concessionnaire exclusif de la publicité sur Skyrock

ci-après désignée comme « le régisseur »

avoir donné mandat écrit par acte du :.....

(1) valable du au (1) pour une durée indéterminée

à :
Dénomination sociale de la société :.....
Siège social :.....
RCS N° :.....
Représentée par (nom , prénom, qualité) :.....

Et éventuellement à :

Dénomination sociale de la société :.....
Siège social :.....
RCS N° :.....
Représentée par (nom , prénom, qualité) :.....

Pour effectuer en notre nom et pour notre compte :

- la réservation des emplacements, la signature et le contrôle des ordres de publicité.
- la vérification des factures.
- le paiement des factures.

Adresse de facturation de l'annonceur (si différente du siège social de l'annonceur) :

.....
.....
.....

Adresse de facturation du mandataire (si le mandataire effectue le paiement des factures pour le compte de l'annonceur) :

.....
.....
.....

Nous déclarons en outre avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente en cours d'application et en accepter expressément les dispositions.

Annonceur :
(signature et tampon)

Mandataire
(signature et tampon)

(1) rayer les mentions inutiles



CHARTRE MYMANDAT



POUR UNE GESTION OPTIMISÉE DES MANDATS **2025**

Plateforme opérationnelle dès aujourd'hui



DESTINATAIRES

Annonces
Agences
mandataires
Régies



CONTENU

Gestion des données
Gestion des workflows
Profils utilisateurs
Relances
E Signature



BÉNÉFICES

Productivité
Fluidité
Fiabilité
Interaction

